

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **12 décembre 2016**, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Stéphanie Deblois

Absences:

Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de M. Adélard Couture, Maire.
La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 30 novembre 2016.

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire Adélard Couture déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2017 de cette municipalité.

288-12-2016

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR DU 12 DÉCEMBRE 2016, TEL QUE LU ET PRÉSENTÉ.

- 1 - OUVERTURE DE LA SESSION**
- 2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**
- 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2017**
- 5 - RÉOLUTION, DÉPLACEMENT DE BUDGET POUR LA SURVEILLANTE DE LA PATINOIRE**
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

ADOPTÉE

289-12-2016

4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2017

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2017.

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé Monsieur Jacques Audet, appuyé, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

Adopte le budget de l'exercice financier de 2017 prévoyant;

- Des revenus de 1,492,781.00\$
- Des dépenses de 1,492,781.00\$
- Les affectations financières suivantes
 - 211,795.00\$ au remboursement de la dette à long terme (capital et intérêts)
 - 210,850.00\$ aux dépenses d'immobilisation de l'exercice 2017

ADOPTÉE

290-12-2016

5 - RÉSOLUTION, DÉPLACEMENT DE BUDGET POUR LA SURVEILLANTE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a octroyé à contrat la surveillance de la patinoire lors de sa séance régulière du 5 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour la surveillante de la patinoire a été codifié dans le poste budgétaire des salaires au 02-701-30-151;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut déplacer le budget 5,500\$ pour le contrat de la patinoire dans le poste budgétaire 02-701-20-527 pour 2016-2017;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal accepte de déplacer le budget de la surveillante de la patinoire dans le poste budgétaire 02-701-20-527. La surveillance a été octroyée à contrat pour un montant de: 5,500\$ qui sera déplacé dans ce poste budgétaire.

ADOPTÉE,

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Mme Stéphanie Deblois propose la levée de l'assemblée à 19h50.

Adélard Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale